



Le quorum est atteint.

Présent pour l'administration:

- ✓ Rodolphe DELMET – SGA DOP
- ✓ Laurence DIDION – Cheffe de la DPAE
- ✓ Sarah HUSSON – Cheffe de la DAF
- ✓ Véronique MAZOYER – Cheffe de la DIRAGE
- ✓ Nicolas MARCHAL – Adjoint DIRAGE
- ✓ Hélène WATBOT – Responsable Canopé
- ✓ Sébastien MAITRE – Directeur Atelier Canopé
- ✓ Laure Arnould – Adjointe DRH
- ✓ Catherine BOZON – Cheffe du bureau DPAE 3
- ✓ François NOEL – SG DSDEN 54
- ✓ Jean-Christophe ARNAUTOU – Directeur de projet
- ✓ Fabien Gille – Adjoint au chef de division de la DAF

L'ordre du jour:

- ✓ Groupe de travail parking.



# Etat des lieux

## Le parking de saurupt

L'état des lieux ci dessous est issu du compte rendu du CTSA du 15 mars 2022.

Il y a 226 places sur le nouveau site. Sur ces 226 places :

- ✓ 12 places sont réservés aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ 15 places sont réservés aux véhicules de service,
- ✓ 5 places sont réservés aux véhicules de fonction,
- ✓ 32 places sont réservés aux encadrants.

Il reste donc un solde de 162 places disponibles à répartir.

Un agent du service JES qui a déjà déménagé au Petit Saurupt nous a confirmé, tout comme CANOPE précédemment, la difficulté pour se garer dans les rues adjacentes...

## Les places à l'extérieur du site

Le directeur de projet a recensé les places situées à proximité du site.

Parking cimetière du sud avenue Paul Doumert	58
Avenue Paul Doumert (à proximité du parking)	26
Quai de la bataille (vers l'église orthodoxe)	42
Quai de la bataille (à proximité du parking)	17
Total	143

Ces 143 places se trouvent dans un rayon de 15 minutes a pied.

Il existe également un parking relais de 45 places, situé au park des expositions (accessible depuis l'autoroute d'Epinal et Lunéville) et relié à la ligne de bus 14 couvrant le rectorat.

Le SNPTES ne peut clairement pas se satisfaire de places théoriques potentiellement occupées qui de plus vont devenir payantes dans un avenir proche... Ajouter 30 minutes par jour au trajet quotidien des collègues ne peut pas constituer une solution pérenne !



# Modalités de répartition des places restantes sur le parking de saurupt

Deux solutions ont été proposées pour la répartition des places restantes sur le parking de saurupt :

- ✓ Scénario 1, la reconduite de l'existant,
- ✓ Scénario 2, une nouvelle répartition.

La reconduite de l'existant pour l'attribution des places ne pouvant être sérieusement considérée comme une solution viable pour le SNPTES le « choix » se résume donc à un unique scénario ...

## Scénario 2 : nouvelle répartition

Le scénario 2 s'articule autour d'une enveloppe en fonction du nombre de cadres à laquelle s'ajoute un nombre de places supplémentaires

Rectorat	
Services	Places à attribuer
Equipe de direction	4
Cabinet du recteur	6
SGRA	3
SGA	4
Médiateur académique	0
IA-IPR	1
DRAFPICA	1
DRAFPIC	1
DATA	1
DANE	3
EAFC/CASNAV	4



## Groupe de travail parking du 30 mars 2022

### Compte-Rendu

DAVL/DAREIC/DASAEE/CARDIE/DRARI	6
DRAIO	1
SAIO	2
Inspection santé	1
DAPD	0
Conseiller défense	1
RH	5
DOS	5
DAF	7
DRAA	2
DAGES	3
DEC	6
DPAE	6
DSIN	6
DPE	8
DRARI	0
DRAJES	2
DAJ	3
Service conseiller technique auprès du recteur	3
Médecine de prévention	2
ONISEP	1
Véhicules de service Rectorat, Santifontaine, Mably	7
Véhicules DRAJES	4
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>



DSDEN54	
Services	Attribution
Direction	4
Cabinet	3
IEN de circonscription	5
IEN information	1
Service médical élèves	3
Service du 1er degré	2
Service des établissements et des élèves	1
Assistante sociale	2
véhicule de fonction	1
véhicule JS 54	2
véhicules de service	2
<b>Total</b>	<b>26</b>

Autres services	
Services	Attribution
Aroeven	2
Canopé	10
Visiteurs / agent entretien	7
DRONISEP	1
<b>Total</b>	<b>20</b>

Ce qui fait un total de 163 places.



## Groupe de travail parking du 30 mars 2022

### Compte-Rendu

Il reste donc encore 51 places complémentaires à attribuer :

Services	Attribution
DSDEN	8
RH	0
DAF	5
DPAE	5
DSIN	8
DEC	6
DPE	7
DOS	2
DAGES	1
DAJ	1
SG	1
SGRA	1
DANE	1
DRAFPIC	1
EAFC	3
Cabinet, Ct recteur, etc	1
DIRAGE	0



## Critères de répartition des places

Les critères principaux, de répartition des places, évoqués par ordre de priorité sont les suivants :

- ✓ Situation personnelle de l'agent (charges de famille, enfants de moins de 11 ans, conjoint malade, famille monoparentale, ...),
- ✓ Difficulté d'accès aux transports en commun,
- ✓ Temps de trajet.

Quelques critères secondaires ont été évoqués sans arbitrage définitif :

- ✓ Impossibilité de télétravailler à son poste,
- ✓ covoiturage.

Il a également été mentionné une clause de révision tous les 2 ans de l'enveloppe de place par division.

Les places ne sont en aucun cas attribuées de manière définitive ni à un agent ni à un service.

Il est envisagé de réfléchir à une gestion dynamique des parkings afin de limiter les emplacements vides.

Le groupe de travail s'accorde sur le fait que le télétravail va être un outil majeur pour diminuer l'impact du manque de place de parking.

Le SNPTES se satisfait pleinement des critères principaux de répartition des places évoqués. Cela étant dit ces critères ne sauraient effacer la faible quantité de place de parking alors même que le SNPTES a alerté l'administration sur cette problématique lors de la réunion initiale de lancement du projet de déménagement à Saurupt et n'a eu de cesse, depuis, d'alerter l'administration sur la situation. Malgré ces innombrables alertes, rien de concret pour améliorer l'offre de places n'a émergé. À un mois du déménagement nous serons donc dans l'obligation de constater sur site la situation...

En attendant, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous remonter une situation particulière qui n'aurait pas été pris en compte ou si vous pensez correspondre aux critères principaux et que vous n'êtes pas éligible à une place de parking.